

Journée annuelle
du Comité d'éthique

le 14 juin 2017



Actualité de l'intégrité à l'Inserm

Délégation à l'intégrité scientifique

Organigramme

Délégation à l'Intégrité scientifique



Valeurs réaffirmées dans le plan stratégique et le contrat d'objectifs 2020

Délégation à l'intégrité scientifique

Déléguée : Ghislaine Filiatreau (+33 6 72 79 93 35)

Chargée de mission : Michelle Hadchouel

Votre interlocuteur : la délégation à l'intégrité scientifique (DIS)

La délégation à l'intégrité scientifique (DIS) de l'Inserm remplit une double mission :

1

Répondre aux questions relatives à l'intégrité scientifique et traiter les signalements (concernant des personnels de l'Inserm ou travaillant dans ses structures)

2

Proposer des procédures de prévention, promouvoir les bonnes pratiques et participer aux initiatives nationales et internationales pour les harmoniser

Lorsqu'elle instruit un dossier, la délégation entend tous les protagonistes et recueille l'ensemble des éléments de preuve accessibles. Lorsque cela est possible, elle propose une **solution de médiation**. En cas d'échec de la médiation ou de manquement avéré à la déontologie, la délégation diligente une **expertise scientifique** dans le cadre d'une commission arbitrale. La délégation travaille dans le respect des plus strictes conditions d'**impartialité** et de **confidentialité**. Les signalements anonymes ne sont pas recevables. Dans le cas d'unités mixtes, la délégation instruit le dossier conjointement avec ses homologues des autres institutions concernées.

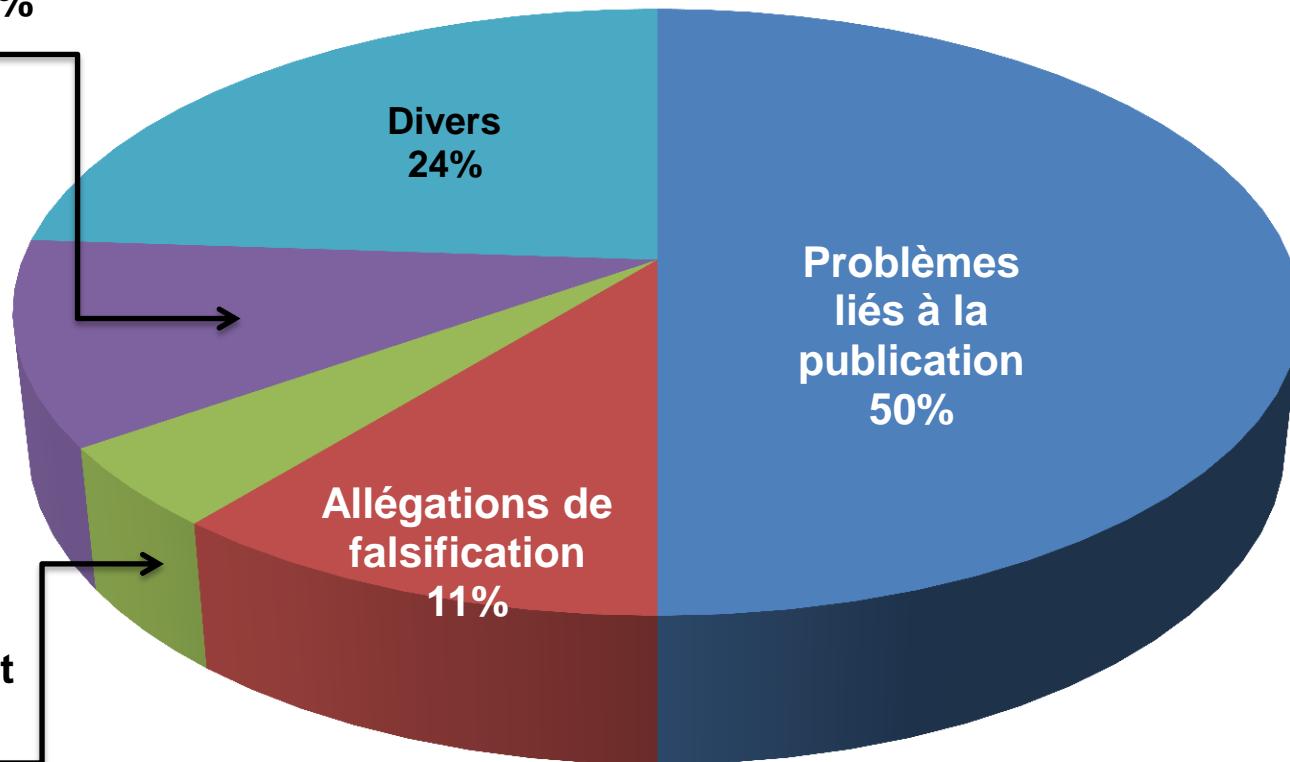
En savoir plus sur le fonctionnement de la délégation à l'intégrité scientifique

Bilan des dossiers traités

92 dossiers sur 2010-2015

Problèmes
liés
à la mobilité
11%

Plagiat
4%



- Mise en place de la DIS en 1999
- The Singapore statement on research integrity (2010)
- Charte nationale de l'expertise (2010) ; la charte Inserm (2011) ;
- Procédures et outils pour la gestion des liens et conflits d'intérêts (2011 et 2017) ;
- Recommandations Aviesan pour la signature des articles scientifiques (2011) ;
- The European code of conduct for research integrity (2011 et 2017);
- ENRIO (2011, 2017) : <http://www.enrio.eu/news-activities/members/france/>
- Charte nationale de déontologie des métiers de la recherche (2015)
- Mission Corvol (2016 -2017)
 - le Rapport Corvol, la lettre circulaire et le vade mecum
 - la formation des doctorants
 - l'OFIS, la Conférence des Signataires, le réseau des référents

Charte nationale de déontologie des métiers de la recherche (2015)

La charte nationale de déontologie des métiers de la recherche est un cadre commun qui « précise les critères d'une démarche scientifique rigoureuse et intègre ».

Fondée sur les textes internationaux, de référence ; elle porte sur

- ✓ le respect des dispositifs législatifs et réglementaires,
- ✓ la fiabilité du travail de recherche,
- ✓ un comportement responsable dans le travail collectif,
- ✓ l'impartialité et l'indépendance dans l'évaluation et l'expertise,
- ✓ le respect de l'intégrité dans les travaux collaboratifs,
- ✓ la prise en compte de l'intégrité dans la formation.

=> 14 institutions : AP-HP, CEA, Cirad, CNRS, CPU, Ifremer, I.Curie, Ined, Inra, Inria, Inserm, I.Pasteur, IRD, Irstea + EES

Évolution des pratiques :

- « Retraction Watch »
- « PubPeer »
- autres



Des craintes qui se renforcent sur la transparence et l'impartialité des scientifiques

Pour chaque proposition, dites-moi si elle correspond tout à fait, plutôt, plutôt pas ou pas du tout à ce que vous pensez ?

«ST CORRESPOND»

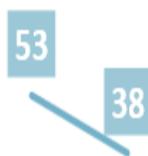
En France, on peut faire confiance aux scientifiques pour respecter les lois et les règles qui encadrent leurs recherches



En France, les scientifiques sont aujourd'hui efficacement contrôlés par les autorités de sûreté nationale et européennes



En France, on peut faire confiance aux scientifiques pour dire la vérité si jamais certaines de leurs recherches pouvaient avoir des répercussions sur la santé des individus



Les scientifiques français sont globalement indépendants et ne se laissent pas influencer par des groupes de pression industriels



Ipsos 2016

Pierre Corvol et un groupe de travail

- ❖ Charte (janvier 2015),
- ❖ 1ère lettre de mission (janvier 2016),
- ❖ Rapport présenté à T Mandon (juin 2016),
- ❖ 2^{ème} lettre de mission (octobre 2016),
- ❖ Lettre circulaire, vade-mecum et création de l'OFIS (BO 15 mars 2017)



Enquête auprès de:

- 8 grands organismes de recherche (quest., entretien PDG) : CNRS, Inserm, INRA, INRIA, CIRAD, IRD, BRGM, CEA
- 7 grands établissements de recherche (questionnaire) : ENS- Ulm, ENS-Cachan, MNHN, CNAM, UPD, CDF, COMUE-PSL
- 72 universités (questionnaire) 27 réponses (37%)

- ❖ Formation : 8 universités sur 27, niveau master et doctorat ; journée d'intégration des recrutés des OPR
- ❖ rien au niveau senior, encadrant, HDR
- ❖ **A) => arrêté du 25 mai 2016 : les écoles doctorales.... « veillent à ce que chaque doctorant reçoive une formation à l'éthique et à l'intégrité scientifique » .**

B) Lettre circulaire (BO du 15 mars 2017) et vade-mecum pour « renforcer la politique d'intégrité scientifique de notre pays »

1) Réaffirmation du rôle central des institutions de recherche

2) Structuration d'un dispositif national

- création de l'Office français de l'intégrité scientifique ayant le statut d'AAI
- mise en place de la Conférence des Signataires
- partenariats avec le réseau des référents.

Autres dispositions :

ANR : engagement des porteurs de projets ; à terme, évaluation des dimensions éthique et déontologique des projets

Le Hcéres va renforcer l'évaluation de la mise en œuvre des politiques d'éthique et d'intégrité scientifique, en l'élargissant aux collèges doctoraux et aux Comues.

Résumé ...

- L'OFIS devrait être en place d'ici la fin de l'année. Nomination du/de la président(e) du CIS prévue au prochain conseil du collège du Hcéres en juin.
- Le réseau des référents se structure : 3ème réunion dans quelques jours.
- Il existe un volet « intégrité » dans les évaluations des laboratoires faites par le Hcéres. Les universités s'organisent pour répondre à l'obligation de formation des doctorants. L'ANR prépare une action.
- A l'INSERM, un projet d'amélioration de la gestion des liens et conflits d'intérêt a été confié à la DIS. Nous collaborons à la formation « MOOC » de l'université de Bordeaux.
- WCRI 5 à Amsterdam : plus de 700 participants, 52 pays, une douzaine de français.